

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 2 décembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte n°5

INSTRUCTION N° 2011-290082/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS

abrogeant l'instruction n° 381044/DEF/DGA/DPAG/SPC/2 du 18 avril 1990 relative aux élections des représentants du personnel à la commission spécifique des ingénieurs cadres technico-commerciaux et techniciens de la direction générale pour l'armement.

Du 5 octobre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines ; sous-direction de la gestion statutaire et de la réglementation.*

INSTRUCTION N° 2011-290082/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS abrogeant l'instruction n° 381044/DEF/DGA/DPAG/SPC/2 du 18 avril 1990 relative aux élections des représentants du personnel à la commission spécifique des ingénieurs cadres technico-commerciaux et techniciens de la direction générale pour l'armement.

Du 5 octobre 2011

NOR D E F A 1 1 5 2 0 1 4 J

Références :

Arrêté du 4 mai 1988 (BOC, p. 2550 ; BOEM 354.2.2) modifié.

Arrêté interministériel du 4 mai 1988 (BOC, p. 2555 ; BOEM 354.1.1.1) modifié.

Arrêté du 16 mars 1990 (BOC, p. 1285 ; BOEM 111.2.1.2, 354.2.2).

Texte abrogé :

Instruction n° 381044/DEF/DGA/DPAG/SPC/2 du 18 avril 1990 (BOC, p. 1529 ; BOEM 354.2.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°50 du 2 décembre 2011, texte 5.

1. L'instruction n° 381044/DEF/DGA/DPAG/SPC/2 du 18 avril 1990 modifiée, relative aux élections des représentants du personnel à la commission spécifique des ingénieurs cadres technico-commerciaux et techniciens de la direction générale pour l'armement (ICT/DGA), est abrogée.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement,*

Christian CHABBERT.